

DocuSigned by:

Francis GUERREAU

C6176AE96DA24CC...

certifiés conformes

COMPTES ANNUELS

SARL ATS ALARME TELESURVEILLANCE SECURITE
2 Avenue des Cités Unies d'Eu

41100 VENDOME

Exercice du : 01/01/2025 au 31/12/2025

APE : 8020Z

SIRET : 44214354100021



VDL CONSEIL

À chaque étape, à vos côtés.

Expertise-Comptable & Accompagnement du dirigeant
1 Rue de la Marre 41100 VENDOME
02 54 23 11 88 - vendome@vdlconseil.fr

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	8 940	8 940		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	179 108	162 913	16 195	36 290
	Autres immobilisations corporelles	87 785	75 178	12 607	6 909
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	13 000		13 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	15 541		15 541	10 800
	Total de l'actif immobilisé (III)	304 374	247 031	57 343	53 999
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	76 125		76 125	78 700
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	498 168	44 076	454 092	704 035
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	107 629		107 629	104 744
	Charges constatées d'avance	6 084		6 084	10 708
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	419 624		419 624	463 564
	Total de l'actif circulant (IV)	1 107 629	44 076	1 063 554	1 361 752
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 412 003	291 106	1 120 897	1 415 751

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

15 541

10 800

(2) dont créances à moins d'un an

627 421

861 935

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 7 500	7 500	7 500
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	160 853	(98 597)
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	62 692	339 450
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	231 795	249 103
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	42 000	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	42 000	
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	46 579	185 592
	Emprunts et dettes financières divers (2)	594	549
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	212 035	148 059
	Dettes fiscales et sociales	263 626	309 312
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 031	27 662
	Produits constatés d'avance	318 237	495 474
	Total des dettes (1)	847 102	1 166 648
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 120 897	1 415 751
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		62 691,60	339 449,97
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		847 102	1 166 648
(2) Dont emprunts participatifs			

DocuSigned by:

Francis GUERROUM

C6176AE96DA24CC...

certifiés conformes

COMPTES ANNUELS

SARL ATS ALARME TELESURVEILLANCE SECURITE
2 Avenue des Cités Unies d'Eu

41100 VENDOME

Exercice du : 01/01/2025 au 31/12/2025

APE : 8020Z

SIRET : 44214354100021



VDL CONSEIL

À chaque étape, à vos côtés.

Expertise-Comptable & Accompagnement du dirigeant
1 Rue de la Marre 41100 VENDOME
02 54 23 11 88 - vendome@vdlconseil.fr

COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Depuis le 1er janvier 2025, le règlement ANC 2022-06 est appliqué à la présentation des comptes annuels. Ce règlement, homologué par arrêté le 26 décembre 2023, vise à moderniser la nomenclature des comptes et à simplifier la présentation des états financiers.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 120 897 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 618 645 euros et un total charges de 2 555 953 euros, dégageant ainsi un résultat de 62 692 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Désormais, les méthodes de présentation des comptes annuels respectent l'application du règlement ANC 2022-06 comme évoqué précédemment. Les principaux changements portent sur :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel désormais strictement réservé aux opérations significatives, non récurrentes, sans lien direct avec l'exploitation. En sont donc exclues les plus ou moins-values de cessions d'actif qui étaient auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel et désormais en exploitation dans des comptes dédiés.
- La suppression de la technique de transfert de charges. Les produits sont désormais réalloués par le crédit du compte de charges initialement débité ou, dans certains cas, par l'utilisation de comptes spécifiquement désignés à cet effet.
- Une modernisation des états financiers et une modification du plan de compte.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les éléments figurant au bilan dans la rubrique immobilisations incorporelles comprennent la valeur du fonds de commerce.

Par application du règlement 2015-06 de l'ANC en date du 23 novembre 2015, le fonds de

Règles et méthodes comptables

commerce n'est pas amorti.

A la clôture de l'exercice, le fonds de commerce fait l'objet d'une dépréciation par voie de provision lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. L'estimation de ces actifs incorporels fait l'objet d'une revue périodique selon des méthodes constatées, adaptées au secteur d'activité. Dans les présents comptes annuels aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 940					8 940
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 940					8 940
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	179 108					179 108
	Instal., agencement, aménagement divers	15 169					15 169
	Matériel de transport	13 693		71 570		63 237	22 026
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	50 590					50 590
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			13 000			13 000
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	258 559		84 570		63 237	279 893
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	10 800		36 383		31 642	15 541
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 800		36 383		31 642	15 541
TOTAL		278 299		120 953		94 879	304 374

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			8 940			8 940
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			8 940			8 940
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			142 818	20 095		162 913
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			11 667	700		12 367
	Matériel de transport			11 945	1 329	35	13 239
	Matériel de bureau, mobilier			48 930	641		49 571
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			215 360	22 766	35	238 091
TOTAL				224 300	22 766	35	247 031

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		42 000		42 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		42 000		42 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	31 647	15 149	2 721	44 076
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	31 647	15 149	2 721	44 076
TOTAL GENERAL		31 647	57 149	2 721	86 076
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			57 149	2 721	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	15 541	15 541	
	Clients douteux ou litigieux	52 876	52 876	
	Autres créances clients	445 292	445 292	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 350	1 350	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	29 880	29 880	
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 246	10 246	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	66 152	66 152	
	Charges constatées d'avance	6 084	6 084	
	TOTAL DES CREANCES	627 421	627 421	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	46 579	46 579		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	212 035	212 035		
	Personnel et comptes rattachés	83 022	83 022		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 755	63 755		
	Impôts sur les bénéfices	7 538	7 538		
	Taxes sur la valeur ajoutée	104 173	104 173		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 138	5 138		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	594	594		
	Autres dettes	6 031	6 031		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	318 237	318 237		
	TOTAL DES DETTES	847 102	847 102		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	139 018			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	594			

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail Cf. état Engagements financiers - Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Détail - Engagements de crédit-bail

Engagements financiers - Engagements de crédit-bail	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Totalisation		

Produits et charges exceptionnels

	Montants	31/12/2025
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		
	Cadres et ingénieurs		
	Autres catégories		
	TOTAL		

Produits à recevoir

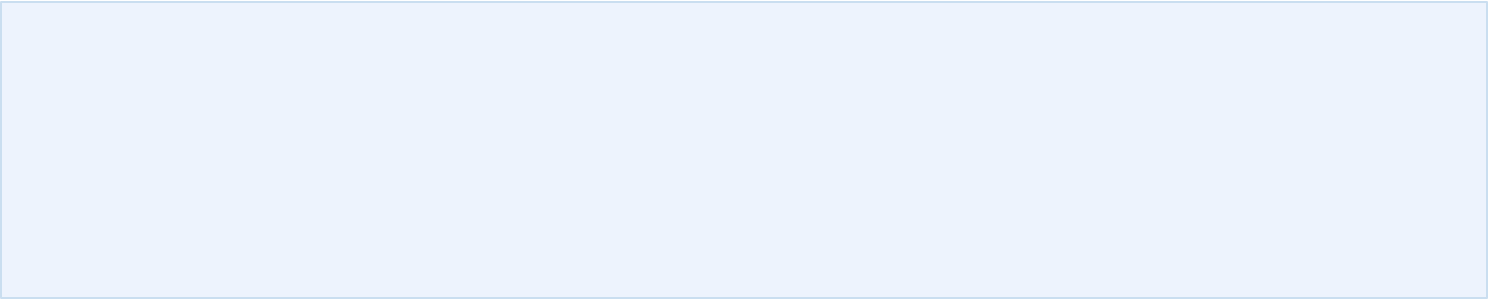
Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		63 840
Autres créances clients		2 698
Clients factures à établir	2 698	
Autres créances		61 143
AVOIR A RECEVOIR	1 710	
Débiteurs, créiteurs divers	59 433	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		87 908
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		14
Intérêts courus s/ emprunt	2	
Assurance courue sur emprunt	12	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 975
FACTURES NON PARVENUES	3 975	
Dettes fiscales et sociales		83 918
Congé à payer	49 445	
Charges sur congés payés	16 279	
URSSAF à payer M. Guerroum	14 078	
CVAE à payer	1 307	
Taxe apprentissage	2 809	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		6 084	318 237
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		6 084	318 237



Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				7 500,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice				7 500,00

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice 2	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	7 500				7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	750				750
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(98 597)	259 450			160 853
Résultat de l'exercice	339 450	(339 450)		62 692	62 692
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	249 103	(80 000)		62 692	231 795

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	80 000
1 dont dividende provenant du résultat n-1	80 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	169 103
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	169 103
2 Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(17 308)

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

A T S ALARME TELESURVEILLANCE SECURITE
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2 Avenue des cités unies d'Europe 41100 VENDOME
442 143 541 RCS BLOIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 22 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 62 691,60 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	62 691,60 euros
A titre de dividendes aux associés	60 000,00 euros
Soit 80 euros par part	
Solde	2 691,60 euros

A affecter en totalité au compte « report à nouveau », lequel est ainsi porté à 163 544,84 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,80 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	80 000	80 000	-
N-2	-	-	-
N-3	-	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 22 Juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:
Francis GUERROUM
C6176AE96DA24CC...